

ANNEXE GRAPHIQUE 4

Foncier - Aménagement

Périètre de projet urbain partenarial (PUP)

- Périètre de convention de projet urbain partenarial
- Périètre de projet urbain partenarial élargi

Secteur soumis à la taxe d'aménagement

- Taxe d'aménagement au taux de 3% pour la part intercommunale
- Taxe d'aménagement au taux de 5% pour la part intercommunale

Périètre de droit de préemption urbain (DPU)

- Droit de préemption urbain simple
- Droit de préemption urbain renforcé

N

0 500 1000 2000 Mètres

Échelle : 20 000 © Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre : mise à jour : 2024 Cartographie : ATEUR

